



Visas pour études

Le dépôt d'une demande de visa pour études (visa D) se fait sur rendez-vous, à prendre en ligne sur le site internet www.swiss-visa.ch : cf. « Fixer un rendez-vous » Veuillez vous munir d'une version imprimée de la confirmation de rendez-vous.

Documents à fournir par le requérant (Classer dans l'ordre, Merci !)

- Formulaire de demande de visa national D en 3 exemplaires (visa national pour un séjour supérieur à 90 jours) dûment rempli et signé. Pour les mineurs (moins de 18 ans), signatures des deux parents et copies de leur pièce d'identité légalisée (formulaire à télécharger gratuitement sur le site internet de l'Ambassade de Suisse www.eda.admin.ch/madagascar)
- 2 photos d'identité récentes (70% à 80% du visage représenté sur le cliché - format 35 à 45mm - les fichiers numériques et les photocopies ne sont pas acceptés) ;
- 1 passeport national biométrique valable au moins 3 mois après la date d'entrée en Suisse et comportant au moins 2 pages vierges ;
- 3 photocopies des pages de données du passeport
- 2 photocopies de l'attestation d'inscription ou certificat d'admissibilité auprès d'une université ou d'une haute école en Suisse
- Curriculum vitae en deux exemplaires;
- Lettre de motivation sur papier libre, datée et signée, expliquant le(s) motif(s) du choix des études en Suisse et projets d'avenir au terme des études en 2 exemplaires ;
- Plan d'études personnel détaillé durée totale des études, diplôme(s) visé(s) en 2 exemplaires;
- 2 photocopies des diplômes et certificats obtenus, certifiées conformes à l'original par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- Formulaire de demande d'autorisation d'entrée et de séjour en Suisse pour études (en général disponible sur le site internet du canton) en 2 exemplaires ;
- Attestation de prise en charge financière (disponible sur site internet du canton, sinon sur papier libre dûment signée) en 2 exemplaires ;
- 2 photocopies d'une pièce d'identité du garant financier ;
- Lettre d'engagement signée à quitter la Suisse au terme des études sur papier libre en 2 exemplaires

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Si nécessaire, des documents supplémentaires pourraient être exigés.

Les demandes de visa pour des études académiques sont exonérées des émoluments. Toutefois, les personnes qui n'ont pas le statut d'étudiant sont soumises aux émoluments qui s'élèvent à **80.00 €**.

Montant encaissé en Ariary suivant le cours de change au moment du dépôt de la demande.

Non remboursable en cas de refus du visa ou retrait de la demande



Le traitement de la demande d'autorisation d'entrée et de séjour pour une prise de domicile – supérieur à 90 jours - relève de la compétence **des autorités cantonales de migration. Les demandeurs sont priés de consulter le site internet du canton de son lieu de domicile prévu.**

La durée de traitement des demandes varie d'un canton à l'autre (8 à 12 semaines, voire plus). En conséquence, les concernés sont priés de tenir compte de ce délai dans leurs démarches.

Sans l'autorisation des autorités citées plus haut, l'Ambassade de Suisse n'est pas en mesure d'établir le visa (l'hôte ou le garant en Suisse peut s'enquérir directement auprès de ces autorités de la suite réservée à la demande).

N. B. : les horaires d'ouverture de l'Ambassade de Suisse au public sont du **lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 (sauf les jours fériés).**